

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Avril 2026, la Société Tunisienne de réassurance Tunis RE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat
- ♦ La liste des administrateurs

I-Les Résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2025.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2025.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2025 fait ressortir un bénéfice net de **26 980 207,709** dinars tunisien.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

RUBRIQUES	MONTANT
Resultat de l'exercice 2025	26 980 207,709
RESULTAT REPORTE 2024	45 274 166,603
SOUS TOTAL 1	72 254 374,311
RESERVE LEGALE	3 612 718,716
RESTE	68 641 655,596
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2025	-
DIVIDENDE	11 000 000,000
RESERVES GENERALES	1 000 000,000
FONDS SOCIAL	650 000,000
RESULTAT REPORTE 2025	55 991 655,596

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant du dividende à 0,550 dinars par titre totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur La date de détachement de ces dividendes est fixée pour le 15 Mai 2026 et celle de la mise en paiement est fixée pour le Mardi 19 Mai 2026.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Un montant annuel brut de 10 000. Dinars au titre de l'exercice 2025 à allouer par membre du conseil d'Administration
- Un montant annuel brut de 20 000 dinars au titre de l'exercice 2025 à allouer au président du conseil d'Administration
- Un montant annuel brut de 10 000 Dinars au titre de l'exercice 2025 à allouer à chaque membre des comités émanant du conseil d'administration de Tunis Re y compris le Président du Conseil d'Administration lorsqu'il est membre d'un comité

Les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base d'un seul comité de leur choix

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du comité d'audit et du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat, du cabinet KPMG en tant que commissaire aux comptes de la « Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » représenté par Madame Emna Rachikou pour les exercices 2026, 2027 & 2028.

Cette nomination prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2028.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

II- Bilan après affectation du résultat comptable

ACTIF					
31/12/2025					
RUBRIQUES	NOTES	31/12/2025			EN DINARS
		BRUT	AMORT/PROV	NET	31/12/2024
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	10 463 292	3 061 358	7 401 935	6 334 962
AC11 Investissements de recherche & développement	(I-1)	4 283 571	-	4 283 571	3 857 944
AC12 Logiciels	(I-2)	6 179 721	3 061 358	3 118 363	2 477 018
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	5 183 434	3 061 661	2 121 773	1 869 622
AC21 Installations techniques & machines	(II-1)	4 598 608	2 669 136	1 929 472	1 732 536
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	584 826	392 525	192 301	137 086
AC3 PLACEMENTS	(III)	610 770 403	9 481 766	601 288 636	548 234 861
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	28 372 325	3 512 394	24 859 931	25 079 622
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		6 554 663	1 979 675	4 574 989	4 728 504
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		21 817 662	1 532 719	20 284 942	20 351 118
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	440 312 432	5 969 372	434 343 059	380 775 487
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des FCP		60 736 391	5 969 372	54 767 019	50 399 171
AC332 Obligations & autres titres à revenu fixe		224 141 523	-	224 141 523	227 647 015
AC334 Autres prêts		1 390 108	-	1 390 108	1 344 819
AC336 Autres		154 044 410	-	154 044 410	101 384 483
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	142 085 646	-	142 085 646	142 379 751
SOUS TOTAL 1		626 417 129	15 604 785	610 812 344	556 439 445
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	(IV)	203 019 364	-	203 019 364	219 963 543
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	54 872 850	-	54 872 850	52 110 612
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	148 146 513	-	148 146 513	167 852 931
AC6 CREANCES	(V)	120 405 963	13 665 401	106 740 562	141 081 586
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	86 205 655	12 978 125	73 227 530	74 340 675
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	25 171 614	687 276	24 484 338	58 411 885
AC63 Autres créances	(V-3)	9 028 695	-	9 028 695	8 329 025
AC631 Personnel		98 001	-	98 001	76 085
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités publiques		5 268 828	-	5 268 828	4 625 696
AC633 Débiteurs divers		3 661 865	-	3 661 865	3 627 245
AC635 FPC		-	-	-	-
SOUS TOTAL 2		323 425 327	13 665 401	309 759 926	361 045 129
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	(VI)	101 832 005	-	101 832 005	105 865 883
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	3 807 165	-	3 807 165	5 373 432
AC72 Charges reportées	(VI-2)	22 394 775	-	22 394 775	23 795 062
AC721 Frais d'acquisition reportés		22 394 775	-	22 394 775	23 795 062
AC722 Autres charges à répartir		0	-	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	(VI-3)	42 188 594	-	42 188 594	42 770 373
AC731 Intérêts acquis non échus		9 409 373	-	9 409 373	8 775 611
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		22 935 230	-	22 935 230	23 550 827
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession		-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		9 843 991	-	9 843 991	10 443 935
AC74 Ecart de conversion	(VI-4)	33 441 471	-	33 441 471	33 927 015
SOUS TOTAL 3		101 832 005	-	101 832 005	105 865 883
TOTAL DE L'ACTIF		1 051 674 460	29 270 186	1 022 404 274	1 023 350 457

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

31/12/2025

			EN DINARS
RUBRIQUES	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES	(I)		
CP1 Capital social	(I-1)	100 000 000	100 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	97 099 382	92 282 234
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	-	223 825
CP4 Autres capitaux propres	(I-2)	11 442 641	11 442 641
CP5 Résultat reporté	(I-4)	55 991 656	45 274 167
Total capitaux propres après affectation		264 533 678	248 775 216
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	9 532 182	7 407 508
PA22 Provisions pour impôts		-	-
PA23 Autres provisions		5 555 717	3 431 044
PA24 Provisions pour risques		3 976 465	3 976 465
PA25 Provisions sur Augmentation Légales		-	-
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	(III)	494 167 191	505 161 120
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	113 062 926	117 689 398
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	381 104 265	387 471 722
PA361 Autres provisions techniques	(III-3)	-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(IV)	91 640 669	114 894 725
PA6 AUTRES DETTES	(V)	114 024 439	94 641 876
PA621 Dettes nées d'opérations d'acceptation	(V-1)	21 959 834	25 232 521
PA622 Dettes nées d'opérations de rétrocession	(V-2)	51 342 422	32 550 700
PA63 Autres dettes	(V-3)	40 722 184	36 858 655
PA632 Personnel		1 471 701	1 353 491
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		16 496 882	9 627 780
PA634 Crédoiteurs divers		22 753 600	25 872 539
PA635 FGIC Crédoiteurs		-	4 844
PA636 FPC		-	-
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	48 506 114	52 470 011
PA71 Comptes de régularisation Passif	(VI-1)	20 620 360	21 974 039
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		11 022 553	10 450 865
PA711 Estimation d'éléments techniques		760 693	1 180 191
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		8 837 114	10 342 982
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	27 885 754	30 495 972
Total passif		757 870 595	774 575 240
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 022 404 274	1 023 350 457

III- l'Etat d'évolution des capitaux propres :

Eléments	CAPITAL	Réserves & primes liées au capital				RACHATS D'ACTIONS PROPRES	Autres capitaux propres	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	Montant en Dinar	
		PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	RESERVE GENERALE	RESERVE POUR FONDS SOCIAL					RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE	TOTAL
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2025 AVANT AFFECTATION	100000000	50 630 167	22 736 169	15 975 000	2 495 327		11 442 641	45 274 167	26 980 208	275 533 678	
AFFECTATION DES RESULTATS SUIVANT DECISION DE L'AGO DU 24 AVRIL 2026	0		3 612 719	1 000 000	650 000			21 717 489	-26 980 208	0	
DIVIDENDES DISTRIBUES								(-11000000)		11 000 000	
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2025 APRES AFFECTATION	100000000	50 630 167	26 348 887	16 975 000	3 145 327		11 442 641	55 991 656	0	264 533 678	

IV-La liste des administrateurs

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONN ELLE	MANDAT	MANDAT DANS D'AUTRES SOCIETES
Mr SLAH KANOUN	Lui-même	PCA	CONSULTANT en stratégie et restructuration financière	2025-2026- 2027	
ETAT TUNISIEN	M Lotfi ZGUIR FKIH (Représentant le ministère des finances)	Membre		2025-2026- 2027	
COMPAGNIE MEDITERRANEENN E D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE "COMAR"	M Khalil BEN YEDER	Membre	Société d' ASSURANCES	2025-2026- 2027	Ennaki auto, Amen santé, El imrane; Amen Bank, Comar cote d'ivoire, Snb, Aveni re, Assurances Hayett, Comar Invest; Tunisie Leasing et Factoring, Amen Finance Compagny, Buat, Amen Capital, Amen Project , Cotunace, Tunisys, Amen Invest, Majestic Hotels, Société Kawaris, Sunnagri, Maxula Investissement SICAV, Maxula Placement Sicav, Hopital privé El Amen, Heavy

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONN ELLE	MANDAT	MANDAT DANS D'AUTRES SOCIETES
MUTUELLE ASSURANCE DE L'ENSEIGNEMENT "M.A.E"	Mr LASSAD ZAROUK	Membre	Société MUTUELLE d'ASSURANCES	2025-2026- 2027	Presidium Tunisie, SDA, Polyclinique du Cap bon, Mutuelle du savoir, Afrique Assistance, Résidence du Cap Bon, STB, Best Lease, Hannibal Lease, BUAT, IAMAE, ICTAMA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "B.N.A"	M Sami Akermi	Membre	BANQUE	2025-2026- 2027	Agroservices, air liquide tunisie, BNA assurances, atl , bna capitaux, cdc developpement, citech sidi bouzid, cotunace, cta, el madina, essoukna, geve, immo des œillets, inter bank services, les golfs des oasis, Lait Beldi, maison du banquier, mfc, pole monetique tunisie, placement oblig sicav, pôle de compétitivité de bizerte, sté d'élevage de Monastir, sibtel, sicaf participation bna, sicar invest, sicav bna, sidco, simac, simpar, sivia, sodek Sicar , sodesib, sodet sud, sodicab, sodino, sodis sicar, sofinrec, sogest, soivnm sicaf, sotugar, stbg, sté tanit international, ststaparura, tis, tunis center, tunisavia, Tunisie Tradnet, Tunisie autoroutes, Union de factoring
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	Mr Laurent Thuiller	Membre	Société d'ASSURANCES	2025-2026- 2027	STB, SFBT, La Lyre Immobilière, SICAV l'Epargnant, COTUNACE, VERITAS, Ste Service Madway, CTN, STBG, DAR DHIAFA, GTI, SNR, Autop, Maxula investissements

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONN ELLE	MANDAT	MANDAT DANS D'AUTRES SOCIETES
STAR					SICAV, Sicav BNA, IAA ,Sté EDDKHILA, INSSIPE, SICAV investisseur, gestion et Sicav Maxula placement,
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE "S.T.B"	M Sami Derbel	Membre	BANQUE	2025-2026- 2027	SOCIETE ACTIVHOTELS, STB INVEST, STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES "STRC",STB MANAGER, SICAV - L'AVENIR (EX-SICAV BDET), L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE, STB SICAR, STB FINANCE , ED-DKHILA, SICAV L'INVESTISSEUR, STE LA GENERALE DE VENTE "GEVE", MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOTS REELS DE TUNISIE "MGERT", TUNISIAN FOREIGN BANK TFB (EUROS), SICAV L'EPARGNANT, STE RAMLA TOZEUR, STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB", CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA", CIE TQUE ARABE "CTA" (MARINA MONASTIR), VERITAS, STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS", SONIBANK(FCFA), STE D'ETUDE & DVPT "SOUSSE NORD", STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR, STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONN ELLE	MANDAT	MANDAT DANS D'AUTRES SOCIETES
					<p>FEJJA, SIDCO SICAR, STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "GREEN GOLF", STE SOUTH MEDITERRANEAN HOLIDAYS HOTEL ITROPICA BEACH, AGENCE TUNISIENNE D'INTERNET "ATI", STE L'ELDORADO, STE D'EXP.& DE DVPT TQUE "H.THALASSA MAHDIA", STE. D'ET. & D'AMENAGEMENT "MARINA HAMMAMET SUD", STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE HERGLA, STE INTER BANK SERVICES IBS, STE MARINA HOTELS, CARTHAGO, STE DE GESTION HOTELIERE ET TOURISTIQUE PHEBUS, STE HT LE GRAND MONASTIR "HOTEL BELLAVISTA", STE HOT & IMMOB DE TABARKA "H.LES MIMOSAS", STE. SMALT INVESTISSEMENT "LES CYPRES" , STE HOT ET TQUE DU SAHEL "HOTEL LIBERTY", STE HOTELIERE GOLDEN BEACH, STE D'ET. DVPT. & PROM. TQUE. BIZ. "H. BIZERTA RESORT", STE MONETIQUE TUNISIE , STE IMM. & TQUE "H.ROSA BEACH", TUNIS RE, SOCIETE INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION</p>

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONN ELLE	MANDAT	MANDAT DANS D'AUTRES SOCIETES
					<p>"SIBTEL", MARE ALB EX- "COTUSAL", STE TQUE DE GESTION HOTELIERE "THALASSA", STE D'ETUDES ET D'AMEN DES COTES NORD SFAX "TAPARURA", SODINO-SICAR, STE DE GESTION DU TECHNOPOLE DE BORJ CEDRIA, STE TUNISIENNE DE GARANTIE "SOTUGAR", COTUNACE, STE EL KANTAOUI DEVPT DU TOURISME DE GOLF, STE INTLE DE TOURISME ET CIE (ESMERALDA), STE ETUD & DVP TQUE "KSAR ROUGE", STE DE TOURISME ET DE LOISIRS (HOTEL SUN GARDEN), STE GOLF DES OASIS, STE DE DVPT ET D'INV DU CAP BON "SODICAB"(SICAR), STE IMMOBILIERE & TQUE "LE RIBAT", STE LA TURQUOISE " HOTEL ALMAZ", STE AGROMED, STE HOTEL HOUDA,SODIS SICAR, STE DE GESTION DU COMP IND & TECHN DE SIDI BOUZID "ITechSBZ", SOCIETE EL MANSOUR TABARKA, STEG INTERNATIONAL SERVICES, STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET, SOTULUB,</p>

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONN ELLE	MANDAT	MANDAT DANS D'AUTRES SOCIETES
					<p>CDC Développement, STE D'INV. DU CAP BON "SICAB", STAR,STE TANIT INTERNATIONAL "STI", STE TNE DES BOISSONS GAZEUSES "STBG", STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE EL OLF, STE DE DVPT ECONOMIQUE DE SIDI BOUZID "SODESIB", CIE</p> <p>LOIS.D'INV.MED.A.T.S."CLIMATS"(KINZA), STE TOURISTIQUE CEDRIANE HOTEL, STE TNE DE SUCRE "STS", STE FOIRE INTERNATIONALE DE GABES, KSAR JERBA, STE D'ETUDES, DE REALIS.ET D'EXPL.TQUE "SERET"HOTEL ZENITH, SODET SUD, EL FOULEDH, STE EL KANAOUET, STE REGIONALE DE TRANSPORT DE SFAX "SORETRAS", FONDS DE RECONV. & DE DEVPT. DES CENTRES MINIERS "FRDCM", STE TUNISIE TITRISATION,</p>
BH ASSURANCES	Mr SAMI BANAWASS	Membre	Société d'ASSURANCES	2025-2026-2027	BH Invest, BH immo, BH equity, BH Obligataire, BH Leasing, BH Recouvrement, Sicav BH Capitalisation, PEC

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONN ELLE	MANDAT	MANDAT DANS D'AUTRES SOCIETES
SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS "SIMPAR"	Mme SOUAD MENSI CHIKHAOUI	Membre	Sté de Promotion immobilière	2025-2026- 2027	ESSOUKNA, EL MADINA, SICAR INVEST, SICAV BNA BNA CAPITAUX, TIS, SODET SUD, SIVIA, SOGEST, SOVIM SICAF, LES ŒILLETS, SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE
Mme Nejla Harrouch Moalla	Lui-même	Membre représentant les actionnaires minoritaires	Retraitée des Banques et assurances	2024-2025- 2026	Mehari beach Jerba Enda Cash
Mme Asma Madhioub	Lui-même	Membre indépendant	Retraitée du Ministère des finances	2024-2025- 2026	NEANT
Mme Meriem Zine	Lui-même	Membre indépendant	DIRECTEUR GENERAL Advans Tunisie	2024-2025- 2026	SFBT

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE- **Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis**

La société Tunisienne de Réassurance publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale extraordinaire tenue le 24 Avril 2026.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration considérant :

- L'objectif de rapprocher le niveau de capital de la société des standards requis pour l'exercice des activités de réassurance sur les marchés étrangers ;
- La nécessité de renforcer les fonds propres de la société ;

Et constatant que le capital social est intégralement libéré décide de porter le capital de la société de Cent Millions de Dinars (100 000 000D) à Deux cents millions de Dinars (200 000 000D) en deux étapes selon les modalités suivantes :

- 25 000 000D par incorporation de réserves prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes
- 75 000 000D par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.

Les détenteurs d'actions anciennes pourront souscrire à titre irréductible au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) anciennes. En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Le droit préférentiel de souscription est négociable.

Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à l'exercice du droit préférentiel de souscription.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social en numéraire :

1. Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;

3. Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de fixer au 1er janvier 2026, la date à compter de laquelle les actions nouvelles (gratuites et souscrites en numéraire) porteront jouissance en dividendes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 06 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de Deux cents millions dinars (200 000 000 DT) divisé en Quarante millions (40 000 000) actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, totalement libérées. »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de déléguer au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de concrétiser et de réaliser l'opération d'augmentation du capital ainsi que d'accomplir toute formalité légale liée à la modification des statuts de la société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont conférés au Directeur Général de la société ou à un mandataire spécial qu'il désigne, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité conformément à la loi.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité